



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 06/12/2018

Reçu en préfecture le 06/12/2018

Affiché le 06/12/2018

ID : 083-218300036-20181204-CM2018069-DE



Délibération N°2018-069

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Fabien MICHEL.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Hugues MARTIN
Siegfried JAEGER représenté par Aude ABIME.

Absentes : Laurence COLLADO et Maylis COSTAMAGNO.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 13

CREATION D'UN SENTIER PIETONNIER DANS LE CADRE DU PROJET GRITACCESS DU PROGRAMME EUROPEEN MARITTIMO ITALIE-FRANCE 2014-2020 : CHOIX DU GEOMETRE EXPERT

Le Maire rappelle que par délibération n°2016-010 du 16 février 2016, le Conseil Municipal a décidé de participer à l'appel à projet stratégique européen dans le cadre du programme européen MARITTIMO 2014-2020.

Le Maire rappelle que par délibération n°2018-034 du 10 avril 2018, le Conseil Municipal a autorisé la Commune d'Ampus à faire acte de candidature à toute procédure d'Appel à Projet et financement externe mise en œuvre par l'Union Européenne, a approuvé le principe d'une participation de la commune à l'appel à projet européen lancé dans le cadre du programme européen MARITTIMO Italie-France 2014-2020, et a autorisé la signature de la Convention de Partenariat avec le Département du Var pour la réalisation des actions de la commune entrant dans ce programme européen.

La procédure adaptée restreinte n°2018-005 « Délimitation et bornage d'une carrière située Avenue Paul Emile Victor sur la commune d'Ampus » a été lancée le 19 novembre 2018 et deux Cabinets Géomètres Experts ont répondu à la consultation.

Le Maire propose de retenir le Cabinet Géomètre Expert AMAYENC RIGAUD pour un montant de 1 850.00 € HT soit 2 220.00 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de confier la mission de géomètre expert au Cabinet AMAYENC RIGAUD pour un montant de 1 850.00 € HT soit 2 220.00 € TTC,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN



Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2018-069